

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2021

VIGILANCE SANITAIRE - (N° 4627)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 492

présenté par
M. Son-Forget

ARTICLE 6

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nous partons sur un nouveau record! 13heures 05 minutes afin d'examiner le texte de la commission et l'amender.

Le gouvernement ayant prouvé sa capacité à soumettre au parlement des projets de loi, de les faire examiner en commission puis en séance en moins d'une semaine et de reconduire cet exploit, cet amendement a pour but d'affirmer la confiance que je porte au gouvernement pour faire de même à l'avenir, si le besoin s'impose, sans avoir à contourner le pouvoir législatif.